



NOTA : le présent plan pourra subir des adaptations dimensionnelles, techniques et d'organisation, afin de répondre aux contraintes induites par les études détaillées d'exécution. Les poutres, poteaux, soffites et faux plafonds n'apparaissent pas sur le présent plan. Les éléments de mobilier de plan de travail ne sont placés qu'à titre indicatif.

ARCHITECTE



DATE 30 NOVEMBRE 2021 IND 0